



ASSOCIATION S.P.A.D. SELF-DÉFENSE

MODALITÉS DE REPRISE – RENTRÉE 2021/2022 Recommandations Sanitaires Covid 19

CONDITIONS POUR ACCÉDER AUX COURS DE SELF-DÉFENSE

Conformément aux recommandations du Ministère des Sports, l'accès aux cours de self-défense, pour la saison 2021/2022 et jusqu'à nouvel ordre, est soumis à la présentation du Pass Sanitaire. Pour tous, présenter soit :

- 1 – SCHÉMA VACCINAL COMPLET
- 2 – TEST NÉGATIF DE MOINS DE 72 HEURES
- 3 – CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT DE LA COVID 19

A CHAQUE SÉANCE, AVANT L'ACCÈS AU DOJO, UN REGISTRE DE PRÉSENCE PORTANT MENTION DU CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE SERA RENSEIGNÉ ET SIGNÉ PAR TOUTE PERSONNE SOUHAITANT ACCÉDER AUX LOCAUX (ACCOMPAGNANT, SPECTATEUR OU SPORTIF)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
- LAVAGE ET DÉSINFECTION DES MAINS (GEL FOURNI)
- NE PAS SE PRÉSENTER EN CAS DE SYMPTÔMES

RENDEZ-VOUS

SALLE DES ARTS MARTIAUX DE SAINT-ROGATIEN

LUNDI ET MERCREDI : 20H30 - 22H15